Compte-rendu de la séance d'installation du

Comité Consultatif des Citoyens

Salle du Conseil - Vendredi 19 mars 2021 - 15h30

Les 21 membres sont présents:

Jacques	COSQUER	10 ch de La Foudrière	jacques@cosquer.eu	06 86 58 27 35
André	BUCHOU	7 rue du Domaine-du-Moulin	a2.buchou12@orange.fr	06 07 57 18 87
Francette	GIRARD	11 all de Juchepie	girard.francette@gmail.com	06 17 35 51 10
Bernard	GONTAN	6 sq des Charmes	bern.gontan@@laposte.net	06 14 06 92 18
Martine	GROLLIER	95 rue de St-Jean-de-Monts	martine.grollier55@gmail.com	06 80 37 44 28
Jean-Michel	MARSAC	9 rue Michel-Ange	jean-michel.marsac@laposte.net	06 71 17 78 47
Michèle	VERRIER	37 ch du Plateau	christian.verrier3@orange.fr	06 61 71 35 70
Marie	BERGEOT	14 sq des Bécassines	mariebergeot@sfr.fr	06 15 15 18 02
Guilaine	BERNARD	23 bd de Strasbourg	bernard.guilaine@gmail.com	06 75 54 15 27
Stéphanie	BERNARD	8 sq des Bécassines	bernardstephanie99@yahoo.fr	06 82 98 58 09
Geoffrey	DUPONT	19 ch du Pain-Perdu	g.dupont85@hotmail.com	06 77 93 53 41
Gérard	ELINEAU	33 rue Gambetta	gerard.elineau@icloud.com	06 22 71 85 30
Karine	GIARD	52 ch du Marché-Besson	k.giard@wanadoo.fr	06 75 24 94 81
Yves	LE BERT	7 rue Lavoisier	y.lebert@orange.fr	06 50 29 12 28
Emmanuelle	MERCERON-BELY	16 rue Diego-Velasquez	m.merceron@yahoo.fr	06 25 46 28 38
Bernard	MILCENT	8 rue des Mésanges	milcentbernard@gmail.com	06 86 94 61 76
Patrick	MONFILS	40 rue de La Roche-sur-Yon	patrick.monfils@orange.fr	06 21 80 39 08
Fabien	MORNET	16 rue Imbert-de-la Terrière	fabien.mornet@laposte.net	07 62 67 63 94
Martine	PLISSONNEAU	28 ch du Petit-Surjaud	plissonneaumartine@orange.fr	06 95 76 48 77
Elisabeth	VERGNOT	5 sq Vincent-Scotto	evergnot@hotmail.fr	06 75 14 23 74
Michel	VILLEGER	7 impasse des Temples	michel.villeger@orange.fr	06 81 46 84 09

1°- Monsieur le Maire, Rémi Pascreau, accueille les membres du comité, leur souhaite la bienvenue. Il souligne la genèse du Comité consultatif, lequel ne résulte pas d'une obligation inscrite dans le code des collectivités territoriales mais d'un acte volontaire. Il en précise la nature, mettant en perspective la chaîne de légitimation dont il procède: le comité tient sa légitimité du maire, lequel la tient du conseil municipal, lequel la tient des électeurs.

Le Comité n'est pas une assemblée délibérative responsable devant les électeurs, mais un groupe de citoyens volontaires, désireux de réfléchir en commun sur l'avenir de la ville. Sa mission n'est pas de produire des projets mais d'enrichir la réflexion des élus. La diversité des expériences professionnelles, personnelles, géographiques de ses membres en constitue la substantifique moelle.

Il travaille en autonomie, affranchi des contingences propres à l'action des élus. Ses réflexions et conclusions sont présentées au conseil municipal, notamment à travers un rapport d'activité annuel. Il n'existe aucun lien de subordination entre le Comité consultatif et le Conseil municipal, ni dans un sens ni dans l'autre. Le Comité consultatif n'est pas le porte-parole du Conseil municipal. Le Conseil municipal n'est pas engagé par les conclusions du Comité.

Le comité peut si besoin faire appel à l'expertise des services, voire à des expertises extérieures le cas échéant.

2°- Puis la parole circule dans l'assemblée, chacun présentant son parcours, ses motivations ce qui, outre le fait de faire connaissance a donné un aperçu de la richesse des expériences concentrées dans le Comité.

3°- Monsieur le Maire précise que le code des collectivités impose que tout groupe para-municipal soit présidé par un élu, informe l'Assemblée qu'il a désigné Jaques Cosquer à cette fonction. Puis il quitte la salle, laissant le Comité poursuivre ses travaux d'installation.

4°- Il a été procédé à l'élection d'un vice-président. La candidature de Madame Francette Girard, élue du Conseil municipal, proposée au Comité a été adoptée à l'unanimité.

5°- Le groupe des personnes qualifiées avait élaboré en amont une organisation des activités du Comité, soumise ce jour à l'ensemble des membres. Se fondant sur la difficulté de mener un travail de fond soutenu dans un groupe de 21 personnes, la proposition est de constituer trois commissions qui plancheront de manière séparée sur le même sujet.

Chaque commission sera pilotée par un binôme issu du groupe des membres qualifiés, lesquelles désigneront en leur sein un/une rapporteur(e) chargé(e) de consigner la mémoire des travaux. La coordination et le suivi seront assurés par le groupe des personnes qualifiées. Les travaux des commissions seront finalisés lors d'une mise en commun dont la synthèse aura été préparée par le groupe des personnes qualifiées, laquelle sera soumise en séance plénière à l'approbation du Comité.

Après quelques échanges permettant de préciser les modalités, la proposition est validée. Voici le tableau présentant les trois commissions, assortie d'un calendrier de réunions adapté aux contraintes des uns et des autres.

Binômes animateurs	Martine GROLLIER Jean-Michel MARSAC	Francette GIRARD André BUCHOU	Michèle VERRIER Bernard GONTAN
Membres	Marie BERGEOT Gérard ÉLINEAU Stéphanie BERNARD Michel VILLEGER Martine PLISSONNEAU	Bernard MILCENT Emmanuelle M. BELY Patrick MONFILS Elisabeth VERGNOT Fabien MORNET	Guilaine BERNARD Geoffrey DUPONT Karine GIARD Yves LE BERT
Calendrier réunions	mercredi 31 mars mercredi 21 avril mercredi 19 mai mercredi 9 juin	mercredi 31 mars mercredi 21 avril mercredi 19 mai mercredi 9 juin	mardi 30 mars mardi 20 avril mardi 18 mai mardi 8 juin
Heure	17h00	14h00	17h00
Lieu	Mairie - Salle du Conseil	Mairie - Salle du Conseil	Mairie - Salle du Conseil
Séance plénière	mercredi 30 juin - salle du Conseil - 16 heures		

6°- La séance s'est poursuivie par une invitation citoyenne adressée aux membres du Comité Consultatif des Citoyens, au sujet de l'organisation des prochaines élections: élection des Conseillers Départementaux, élection des Conseillers Régionaux.

Pour des raisons sanitaires, les deux scrutins ont été fusionnés les 13 et 20 juin prochains. Chacun des 18 bureaux de vote de Challans devra donc être doublé, ce qui revient à organiser 36 bureaux de vote. A raison de 5 personnes (minimum) par bureau, cela impose de mobiliser au moins 180 électeurs volontaires pour être assesseur. Ce qui ne va pas de soi.

Les membres du Comité, disponibles à ces dates, ont été invités à se rapprocher de Madame Trichet, au bureau des élections au rez-de-chaussée.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance a été levée.